

CAVAC Bas-Saint-Laurent

Rapport annuel

2025-2026

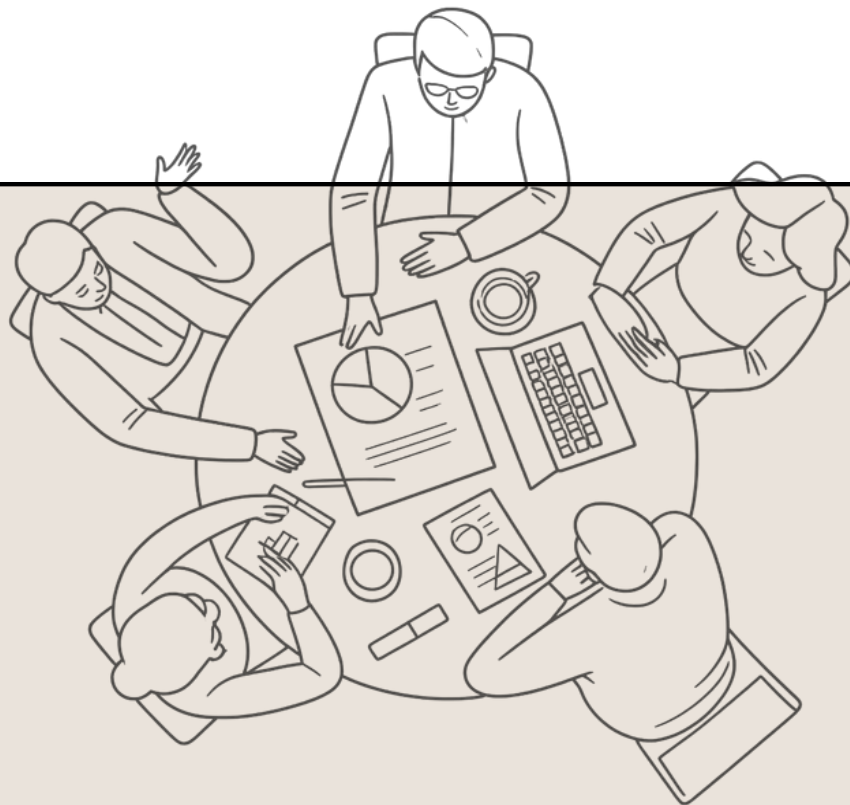


TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU CAVAC

Mot de la présidente	p. 3
Mot de la directrice	p. 4
Historique	p. 5
La mission, la vision et les valeurs	p. 6

L'ORGANISATION

La gouvernance	p. 7
Réunion des personnes administratrices	p. 7
Membres du conseil d'administration	p. 7
Organigramme des services	p. 8
Une équipe engagée et spécialisée	p. 9

LES SERVICES

Le territoire desservi	p. 12
Les services disponibles	p. 12
Le profil de la clientèle	p. 13
La référence policière	p. 15
Le programme CAVAC-Info	p. 17
Le programme INFOVAC PLUS	p. 18
Le Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)	p. 19
Les tribunaux spécialisés	p. 20
Le Programme de mesures de rechange général (PMRG)	p. 23
Le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)	p. 24
Le Programme témoin enfant (PTE)	p. 24
Le Programme témoins vulnérables pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale (PTVSVC)	p. 25
Couverture médiatique	p. 26
Évaluation de la satisfaction de la clientèle	p. 27

RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

La gouvernance	p. 29
Les objectifs 2026-2027	p. 30
Rapport d'activités	p. 31
Partenaires et réseaux	p. 31
Gestion interne	p. 34
Formations	p. 36

REMERCIEMENTS	p. 38
---------------------	-------

ANNEXE 1 - LES STATISTIQUES	p. 39
-----------------------------------	-------

Mot de la présidente

Chers membres et partenaires du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Bas-Saint-Laurent,

C'est avec fierté que je participe encore cette année à ce rapport d'activité 2025-2026 au nom du Conseil d'administration.

Ce rapport témoigne de tout le travail accompli cette année et de la pertinence toujours grandissante des CAVAC dans la vie des gens victimes d'actes criminels. Évidemment, cela ne serait pas possible sans l'engagement sincère de l'équipe du CAVAC du Bas-St-Laurent.

Chaque année apporte son lot de défis, particulièrement en raison de l'augmentation constante des besoins à combler dans un contexte de ressources financières limitées. Malgré les enjeux, le service offert à la clientèle demeure toujours de qualité et au centre des préoccupations.

Au nom du Conseil d'administration, nous tenons à souligner l'excellent travail de leadership et d'innovation de notre directrice générale Sophie Gasse, qui a sa mission à cœur et le bien-être de son équipe en priorité. Son travail est supporté par l'apport inestimable de Mireille Mailloux, conseillère clinique, et de Caroline Proulx comme conseillère en ressources humaines. Du même souffle, nous tenons à souhaiter la bienvenue à la nouvelle adjointe administrative Anne-Sophie Truchon, qui vient tout juste de se joindre à l'équipe.

L'apport des partenaires, de la DAPVIC et du gouvernement est essentiel au bon déroulement de la mission du CAVAC du Bas-Saint-Laurent. Ces liens sont importants afin de répondre aux différents aspects des besoins des personnes victimes.

Un énorme merci aux membres du Conseil d'administration qui sont tous des membres engagés, intéressés, dévoués et toujours présents lorsque nécessaire. Ils maintiennent une gouvernance saine et harmonieuse avec notre mission.

Le rôle des CAVAC est essentiel pour notre société ainsi que pour les victimes afin qu'elles puissent être traitées dignement et qu'elles participent au processus judiciaire sans trauma supplémentaire. Il est donc nécessaire de continuer à militer pour que les services restent de qualité et que l'on puisse garder nos employés avec des conditions similaires à ce qui est observé dans d'autres organisations gouvernementales.

Toujours au nom du conseil d'administration, je souhaite que la prochaine année consolide les acquis et les changements des dernières années et que l'on puisse penser à l'avenir avec confiance.

**Isabelle Grenier,
Présidente du conseil d'administration**

Mot de la directrice

Notre dernière année a, encore une fois, été riche en changements, en ajustements et en réalisations importantes. Ceci a permis de mettre en lumière notre engagement collectif et notre capacité à avancer ensemble, malgré un contexte en constante évolution.

Tout d'abord, la finalisation de notre cadre clinique représente une étape déterminante pour notre organisation. Ce travail de fond vient soutenir nos pratiques, nous donner des repères communs et renforcer la qualité de nos interventions auprès des personnes que nous accompagnons. Il s'agit d'un apport structurant qui nous accompagnera dans nos actions quotidiennes.

Sur le plan organisationnel, le déménagement des bureaux de Rimouski, combiné à la finalisation des travaux dans la plupart des locaux des palais de justice, marque un tournant important pour notre CAVAC. Ces transformations n'ont pas été sans défis, mais elles nous permettent aujourd'hui de bénéficier d'espaces mieux adaptés à nos besoins et à notre réalité terrain. Merci à chacun pour votre patience et votre collaboration tout au long de cette transition.

Au niveau des tribunaux spécialisés, l'intégration des nouvelles trajectoires s'est poursuivie de façon active dans tous nos points de service. Par ailleurs, bien que le projet de chien d'assistance judiciaire ait été temporairement mis en pause, nous demeurons bien prêts à le redémarrer au cours de la prochaine année.

Dans l'esprit de favoriser les échanges et de renforcer notre sentiment d'appartenance, c'est avec bonheur qu'a pris forme notre tout nouveau journal interne Le Jacasseur. Ce nouvel outil permet de mettre en lumière nos initiatives, de partager les bons coups et de nourrir le lien entre nous toutes et tous.

Enfin, l'adaptation à la réalité de la fusion des palais de Mont-Joli et Rimouski nous rappelle l'importance de la collaboration. Cette transition a été rendue possible grâce à l'ouverture et la flexibilité de nos équipes et de nos partenaires du milieu judiciaire.

À la grande équipe du CAVAC, tout poste confondu, ce travail immense a été rendu possible grâce à votre professionnalisme et votre capacité à faire avancer notre mission, jour après jour.

Aux membres du conseil d'administration, votre implication sincère a permis de soutenir notre mission et nous a aidé à garder le cap.

Continuons sur cette lancée, en misant sur notre professionnalisme, notre créativité et notre engagement commun. C'est ensemble que nous réussirons à transformer les défis en opportunités et à poursuivre le développement de notre milieu de travail à notre image et tourné vers l'avenir.

**Sophie Gasse,
Directrice générale**

L'histoire

CHRONOLOGIE	ÉVÈNEMENTS
1988	Adoption de la loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (L.R.Q.,c.a. 13.2) par l'Assemblée nationale en juin 1988. Cette loi instaure les droits et les responsabilités des personnes victimes d'actes criminels. Elle prévoit également la création du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et la reconnaissance de Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).
1990	Ouverture du point de service de Rimouski le 15 janvier 1990.
2001	Ouverture du point de service de Matane le 14 mai 2001.
2003	Ouverture du point de service de Rivière-du-Loup le 29 janvier 2003.
2004	Ouverture du point de service d'Amqui le 30 août 2004 et celui de Mont-Joli le 18 octobre 2004, d'où le changement de dénomination pour CAVAC Bas-Saint-Laurent.
2015	Mise en place d'un service de référence policière en juin 2015 en conformité avec le plan de déploiement prévu par le ministère de la Justice.
2018	Création des postes d'agent de liaison et d'intervention en violence sexuelle (ALIVS) dans les CAVAC. Début de l'implantation du Programme de mesure de rechange général (PMRG) au mois de mars.
2019	Mise en place du programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel (PROCHES) du Réseau des CAVAC.
2020	Début de l'implantation du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM).
2021	Début de l'implantation du Programme Témoin Enfant au Bas-Saint-Laurent (PTE). Adoption de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale à l'Assemblée nationale le 25 novembre 2021.
2022	Début de l'implantation du Programme Témoin Violence Sexuelle et Violence Conjugale (PTVSVC).
2023	Déploiement du bracelet antirapprochement (BAR) en date du 12 juin 2023. Annonce officielle par le ministre de la Justice Simon Jolin-Barrette du lancement du projet pilote de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et violence conjugale pour le district judiciaire de Rimouski le 24 octobre 2023 et pour le district du Kamouraska le 21 novembre 2023. Implantation de la ligne d'aide financière d'urgence (LAFU) au Bas-Saint-Laurent.
2024	Début de l'implantation du tribunal spécialisé dans tous les palais de justice des deux districts judiciaires desservis par le CAVAC Bas-Saint-Laurent et l'entrée en fonction officielle des nouveaux postes d'intervenant sociojudiciaire de liaison (ISL).

La mission du réseau des CAVAC

Les CAVAC dispensent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. L'aide des CAVAC est disponible que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenant.e.s du milieu judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires. L'intervention des CAVAC auprès des personnes victimes se fait dans le respect de leurs besoins et de leur rythme. Elle s'appuie sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent.

La mission des CAVAC

La mission des CAVAC est d'offrir des services d'intervention psychosociale et post-traumatique, ainsi que de l'accompagnement dans le parcours sociojudiciaire à TOUTE personne VICTIME* d'infraction criminelle, à ses proches et aux témoins afin d'agir sur les conséquences du crime.

Services offerts peu importe :

- l'âge, le genre et l'identité de genre de la personne;
- le type d'infraction criminelle subie, sa gravité et le moment où elle a eu lieu;
- si la personne ayant commis l'infraction criminelle est identifiée, dénoncée, poursuivie, reconnue coupable ou non.

La vision

Une société où chaque personne victime d'infraction criminelle est considérée et a accès à des services spécialisés en réponse à ses besoins.

Les valeurs

Le CAVAC offre ses services sans discrimination à toute personne victime d'une infraction criminelle, à ses proches ainsi qu'aux témoins. Il intervient rapidement afin de prévenir l'aggravation de l'état de la personne victime.

Reconnaissant que, pour la majorité des personnes victimes, la situation vécue est temporaire, le CAVAC mise sur l'efficacité d'une aide adéquate pour favoriser un retour à l'équilibre, à court ou moyen terme. Lorsque nécessaire, les personnes ayant besoin d'un soutien thérapeutique à long terme sont orientées vers les ressources appropriées.

Au cœur de l'intervention du CAVAC se trouve la reprise de pouvoir sur la vie et la situation. L'organisme privilégie une approche centrée sur l'autonomie, en valorisant les ressources internes de la personne afin de soutenir son rétablissement. Cet accompagnement se fait dans le respect de la dignité, de la vie privée, avec courtoisie, équité et compréhension.



Respect

Engagement

Professionalisme

Valorisation

L'ORGANISATION

La gouvernance

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels du Bas-Saint-Laurent est une organisation à but non lucratif dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale annuelle. Ce conseil est composé de cinq à neuf membres, dont trois occupent des fonctions d'officier.ère.s : la **présidence**, le **secrétariat** et la **trésorerie**. La direction générale siège d'office à titre de conseiller.ère au conseil d'administration, tandis que les autres membres du comité de gestion y participent sur invitation, également à titre de conseiller.ère.s.

Le CAVAC collabore étroitement avec les intervenant.e.s du milieu judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi qu'avec divers organismes communautaires. Son approche d'intervention auprès des personnes victimes repose sur le respect de leurs besoins, de leur rythme et de leur capacité à reprendre le pouvoir sur leur vie. Elle vise à les accompagner dans leurs décisions en reconnaissant leur autonomie et leur résilience.

Réunions des personnes administratrices

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, les personnes administratrices du conseil d'administration se sont réunies à dix reprises en assemblée ordinaire, à deux occasions en assemblée spéciale et lors de l'assemblée générale annuelle. D'un commun accord, les personnes administratrices ont priorisé la tenue de leurs assemblées par le biais de la visioconférence, ceci permettant un meilleur équilibre famille-bénévolat. De plus, puisque les personnes administratrices proviennent de différentes villes de notre grand territoire, cela a pu leur permettre d'être plus présentes aux rencontres.

Les membres du conseil d'administration

Présidente

Isabelle Grenier

Agente de programmes correctionnels
Service correctionnel Canada

Administratrice

Maude Dickner

Conseillère clinique
Centre résidentiel communautaire l'Arc en soi

Secrétaire

Marie-Stéphanie St-Laurent

Directrice adjointe - Service aux élèves
Institut maritime du Québec

Administratrice

Sonia Marquis

Sergente responsable des enquêtes
Sureté du Québec - Rimouski-Neigette et La Mitis

Trésorier

Guillaume Cavanagh

Enseignant - Techniques administratives
Cégep de Rimouski

Administratrice

Émilie Thériault-Deroy

Directrice adjointe - Services des ressources éducatives
Centre de services scolaire des Phares

Administratrice

Annie Landreville

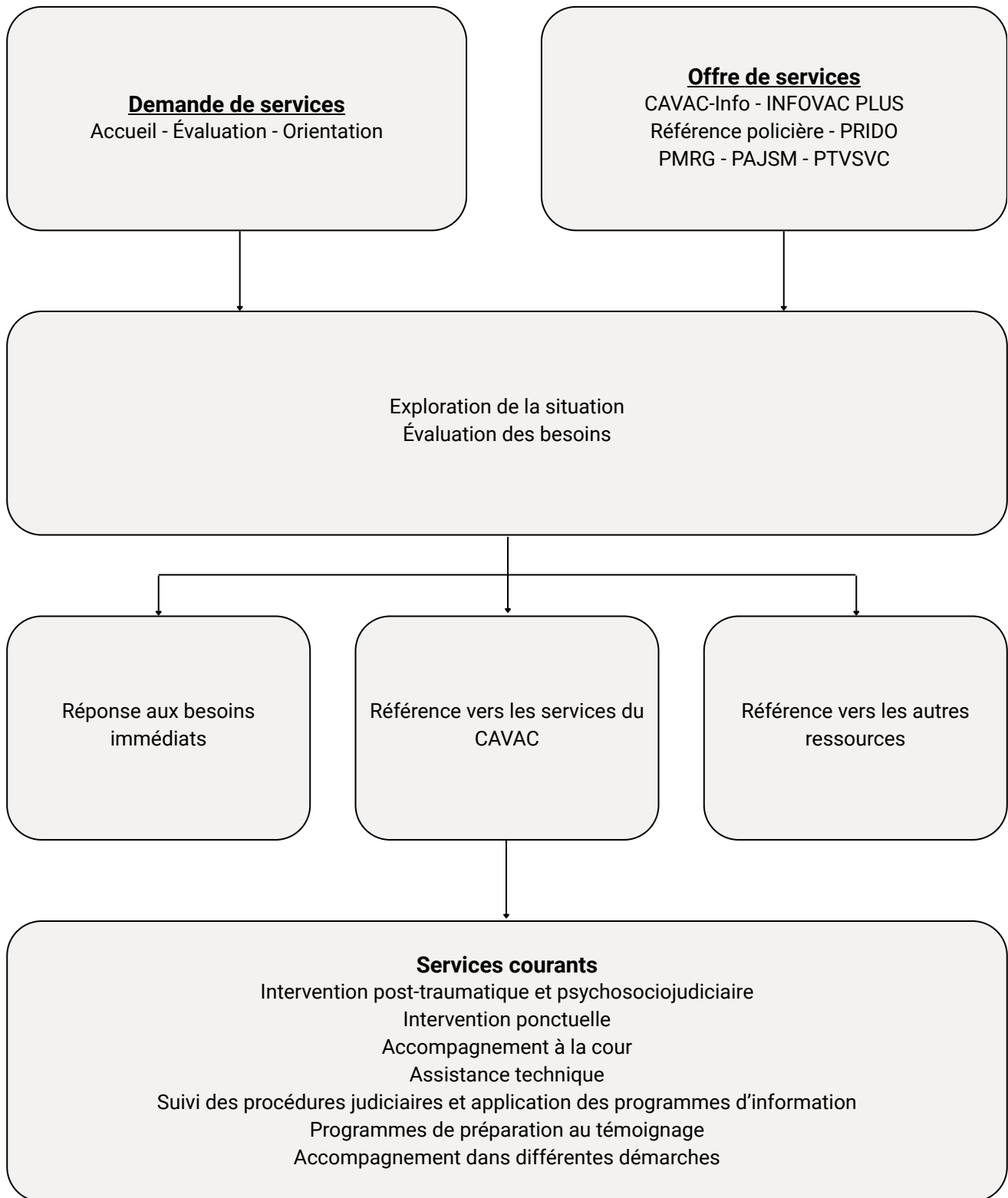
Procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales

Administratrice

Josée Ruest

Enseignante - Techniques de travail social
Cégep de Rimouski

Organigramme des services



Une équipe engagée et spécialisée

L'équipe du CAVAC Bas-Saint-Laurent accomplit un travail remarquable pour offrir à sa clientèle des services personnalisés, humains, empreints de diligence et de professionnalisme.

L'expertise des personnes intervenantes du CAVAC, ainsi que la spécificité de leurs interventions, sont largement reconnues par les partenaires du milieu. Leur présence lors des rencontres avec les personnes victimes est perçue comme un soutien essentiel. Les mandats liés aux différents programmes d'information occupent également une place importante dans le quotidien des personnes intervenantes, tout comme les programmes de préparation au témoignage, qui sont désormais au cœur même de leurs interventions.

Pour joindre les équipes d'intervention du CAVAC Bas-Saint-Laurent, neuf portes d'entrée sont disponibles sur l'ensemble du territoire :

- Sept points de service où œuvrent des agent.e.s d'intervention, des agent.e.s de soutien aux interventions ainsi que des intervenant.e.s sociojudiciaires de liaison;
- Deux postes à la Sûreté du Québec qui assurent une référence policière directe vers les services du CAVAC.

Les intervenant.e.s du CAVAC Bas-Saint-Laurent proviennent de divers champs professionnels – criminologie, travail social, sexologie, psychoéducation – enrichissant ainsi l'approche d'accompagnement par une diversité d'expertises complémentaires.



Merci à celles et ceux qui ont contribué à faire vivre notre mission en 2025-2026

Employés permanents

SIÈGE SOCIAL

Sophie Gasse
Directrice générale

Mireille Mailloux
Responsable clinique

Caroline Proulx
Conseillère en gestion des ressources humaines et à l'organisation des services

Anne-Sophie Truchon
Adjointe administrative

Sylvie Dubois
Conseillère clinique

RIMOUSKI

Audrey Canuel
Agente d'intervention / Référence policière

Jean-Marc Labrunette
Agent d'intervention au palais de justice

Frédérique Roy-Bernier
Agente d'intervention

Marie-Hélène Caron
Agente d'intervention

Catherine Rousseau
Agente d'intervention

Marie-Soleil Lebel
Agente d'intervention

Zoé Thibault
Intervenante sociojudiciaire de liaison

MONT-JOLI

Audrey Lévesque
Agente d'intervention

Marie-Andrée Giguère
Agente d'intervention

Flavie Rioux
Agente d'intervention

AMQUI

Sandra Boutin
Agente d'intervention

MATANE

Claudie Harrisson
Agente d'intervention

Valérie Langlois
Agente d'intervention

Jasmine Bouchard
Intervenante sociojudiciaire de liaison

RIVIÈRE-DU-LOUP

Estelle Desrosiers
Agente d'intervention en référence policière

Pascale Bégin
Agente d'intervention

Sindy Pelletier
Agente d'intervention

Jean-Christophe Landry-Rioux
Agent d'intervention

Karianne Lizotte
Agente de soutien aux interventions

Rébecca Dumont
Intervenante sociojudiciaire de liaison

Marie-Hélène Dubé
Agente de liaison et d'intervention en violence sexuelle

Gaëlle Anctil-Richer
Agente d'intervention

Brenda Michaud
Intervenante responsable du chien d'assistance

Employés contractuels

MONT-JOLI

Daphnée Desrosiers-Ouellet
Intervenante sociojudiciaire de liaison

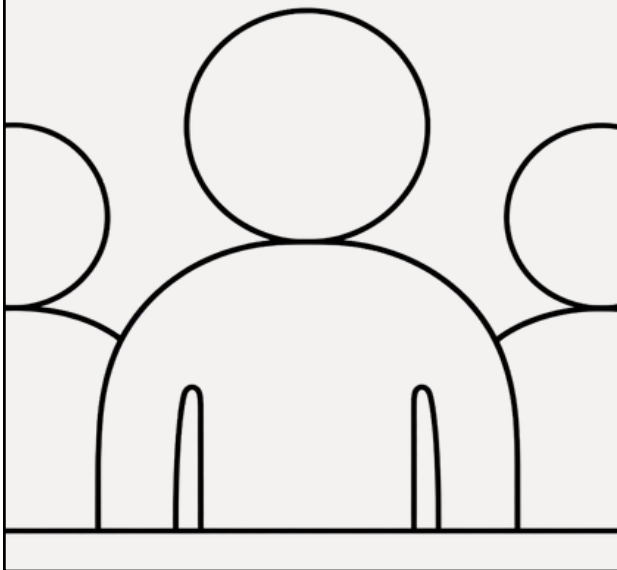
Éloïse Blanchette
Agente d'intervention

MATANE

Katrina Perry
Agente d'intervention

RIMOUSKI

Jacob Brûlé
Agent de soutien aux interventions



Employés étudiants

Élise Beaulieu
Stagiaire et employée d'été
Point de service de Rimouski

Audrey Vaillancourt
Stagiaire
Point de service de Amqui

Flavie Leblanc
Employée d'été
Point de service de Rimouski

Lena Fournis
Stagiaire
Point de service de Rimouski

*Employés ayant quitté
l'organisation au cours de
l'année*

Laurie-Maude Potvin
Adjointe administrative
Siège social

Katerine D'Amours-Bujold
Intervenante sociojudiciaire de liaison
Point de service de Rimouski

Rébecca Néron
Agente d'intervention, poste contractuel
Point de service de Matane

Marie-Ève Tremblay
Agente d'intervention, poste contractuel
Point de service de Mont-Joli

LES SERVICES

Le territoire desservi

Notre CAVAC couvre le territoire de la région administrative du Bas-Saint-Laurent et ses huit MRC.

Le territoire bas-laurentien s'étend ainsi sur une superficie de 22 183 km² de terres fermes et dessert une population de 200 507 habitants.

Les services disponibles

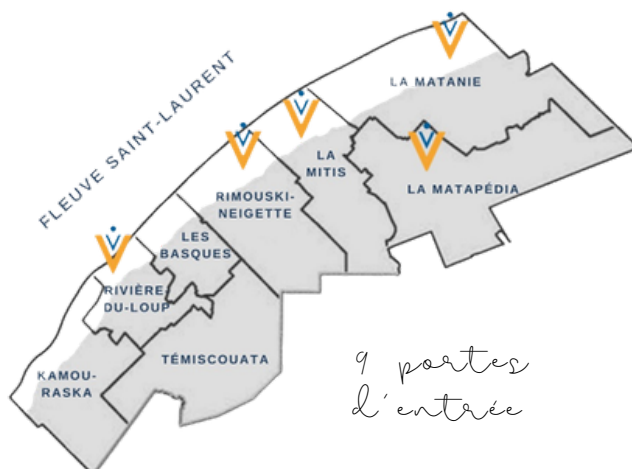
L'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire consiste à évaluer les besoins et les ressources de la personne victime d'un acte criminel. À la suite de l'évaluation, une intervention est offerte dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de retrouver son équilibre et ainsi, de poursuivre son cheminement.

L'information sur les droits et les recours est offerte aux personnes victimes, aux témoins et aux proches. Les informations transmises font référence principalement aux étapes du processus judiciaire, aux programmes d'indemnisation ainsi qu'à leurs droits et recours.

L'assistance technique est un accompagnement offert aux personnes victimes afin de les soutenir dans la complétion des différents formulaires d'indemnisation (IVAC, CNESST, SAAQ), de programmes de soutien financier et de documents visant à exercer leurs droits (déclaration de la victime, etc.).

L'orientation vers des services spécialisés est la référence vers les ressources juridiques, médicales, sociales, communautaires ou privées aptes à les aider selon leurs besoins avant, pendant et/ou après les procédures judiciaires.

L'accompagnement vise le soutien des personnes victimes dans leurs différentes démarches auprès des instances judiciaires, médicales, communautaires ou autres.



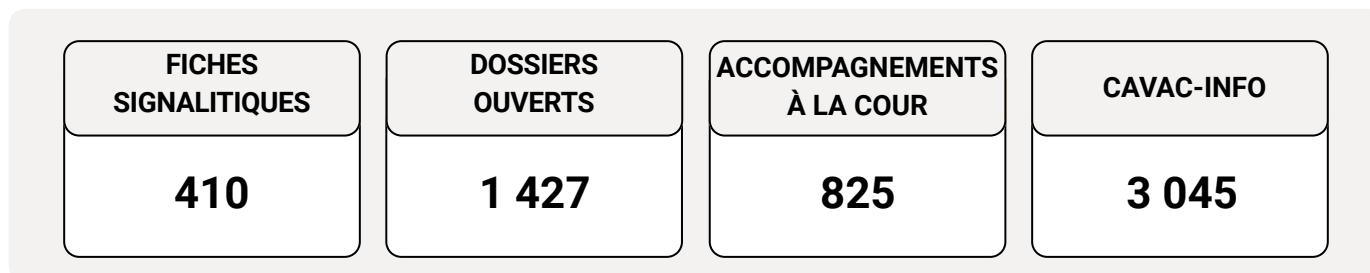
Un accompagnement confidentiel et accessible

Le CAVAC Bas-Saint-Laurent offre gratuitement et sur une base confidentielle une variété de services. Son action vise à répondre aux différents besoins des personnes victimes ou témoins d'un acte criminel ainsi qu'à leurs proches et à les doter d'outils qui leur permettront de retrouver leur équilibre le plus rapidement possible.

Les bureaux du CAVAC se situent dans les quatre municipalités où sont localisés les palais de justice faisant partie du territoire bas-laurentien, soit Matane, Amqui, Rimouski et Rivière-du-Loup ainsi que dans la municipalité de Mont-Joli. De plus, les intervenant.e.s en référence policière effectuent leur travail à partir des postes de police de la Sûreté du Québec de Rivière-du-Loup et de Rimouski.

L'ENSEMBLE DES SERVICES DISPENSÉS PAR LE CAVAC

Voici un aperçu des services qui ont été rendus par le CAVAC Bas-Saint-Laurent du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 :



Les services courants : un accompagnement multidimensionnel

Les intervenant.e.s qui œuvrent aux services courants du CAVAC offrent une aide adaptée aux besoins variés de la clientèle. Cette aide se traduit notamment par des interventions post-traumatiques et psychosociojudiciaires, de l'information sur les droits et les recours disponibles, ainsi qu'une assistance technique dans diverses démarches, telles que les demandes d'indemnisation.

Les intervenant.e.s assurent également un accompagnement tout au long du processus judiciaire, en plus d'orienter les personnes vers des services spécialisés lorsque des besoins complémentaires sont identifiés.

RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICES

	2025-2026	2024-2025
Dossiers ou fiches signalétiques	5 235	4 974
CAVAC-Info et INFOVAC	5 876	6 459
Références policières	2 301	2 465
Total	13 412	13 589

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA COUR CRIMINELLE ADULTE ET JEUNESSE

À l'intérieur des palais de justice, les intervenant.e.s accueillent les personnes assignées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans le cadre du service d'accompagnement des témoins. Ainsi, chaque personne est rencontrée individuellement afin d'être informée de son rôle à titre de témoin, des règles à respecter en salle de cour, du déroulement de la journée ainsi que des différentes étapes du processus judiciaire.

Un accompagnement personnalisé est offert à chacun tout au long des procédures, tant devant la cour criminelle adulte que devant le tribunal de la jeunesse.

En 2025-2026, **825 personnes** ont bénéficié des services d'accompagnement à la cour criminelle (adulte et jeunesse).

ACCOMPAGNEMENTS	Points de service	Amqui	Matane	Mont-Joli	Rimouski	Rivière-du-Loup	Total	Total 24-25
	Cour	128	52	115	262	268	825	724
	DPCP	153	161	167	372	454	1 307	1 255
	Police (incluant le C15)	19	44	36	91	135	325	272
	Total	300	257	318	725	857	2 457	1 735

Grand total par catégorie des services rendus (services courants et référence policière)

Service offert	Nombre de services rendus
Interventions psychosociojudiciaires et post-traumatiques	21 275
Informations sur les droits, les recours et les possibilités d'indemnisation	79 035
Assistances techniques	773
Orientation vers des services spécialisés	3 036
Accompagnement de la personne victime	2 584
Services divers	21 087
Total - Ensemble des services rendus	127 790

PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La référence policière

En conformité avec la Charte canadienne des droits des victimes d'actes criminels et dans le but de favoriser l'exercice de leurs droits, la Sûreté du Québec et le CAVAC Bas-Saint-Laurent ont consolidé leur partenariat afin de maximiser la qualité et l'accessibilité des services offerts aux personnes victimes, à leurs proches et aux témoins d'actes criminels.

Depuis juin 2015, le CAVAC Bas-Saint-Laurent offre, à même les locaux de la Sûreté du Québec, un service de référence policière. Cela permet de rejoindre, dans les meilleurs délais, le plus grand nombre de personnes victimes, proches et témoins à la suite d'une intervention policière.

Cette présence permet une approche proactive visant à offrir un premier contact d'aide avant même que des procédures judiciaires criminelles ne soient amorcées. L'intervenant.e en référence policière informe les personnes victimes, leurs proches et les témoins de leurs droits et recours, et les oriente vers les services d'aide disponibles en fonction d'une évaluation des besoins.

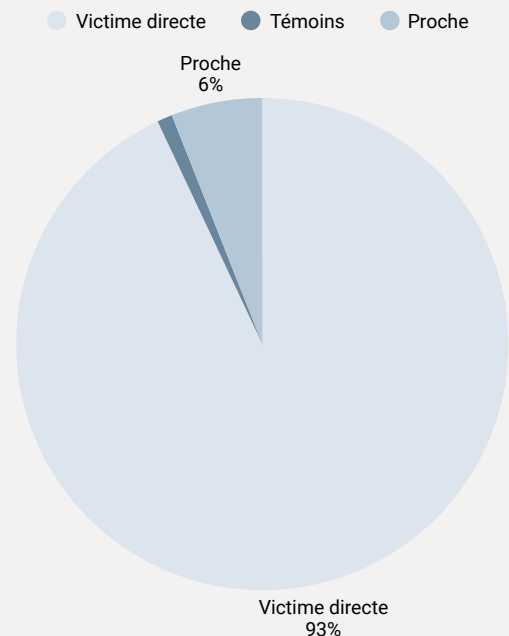
Les rapports d'événement transmis par la Sûreté du Québec sont lus et analysés par l'intervenant.e afin de déterminer s'il est pertinent d'établir un premier contact. Ces rapports concernent :

- tous les types de crimes contre la personne;
- les informations du public en lien avec un crime contre la personne (même sans plainte officielle);
- certaines situations de conflit familial, lorsque les policiers jugent qu'une personne pourrait bénéficier des services du CAVAC.

Les personnes identifiées dans le cadre de la référence policière sont contactées par téléphone ou par lettre, selon la nature du dossier.

Personnes contactées	1 707
Rapports d'évènement soumis et consultés	2 401
Dossiers traités	2 034
Dossiers constituant des crimes contre la personne	1 777
Références directes vers les points de service	1 067
Références indirectes	711

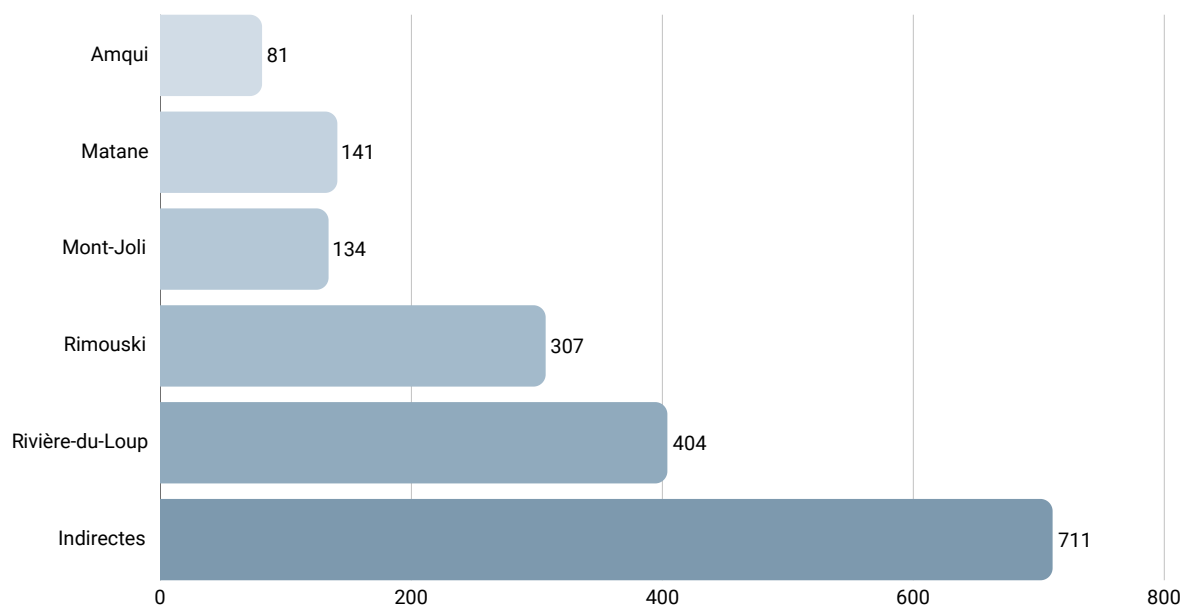
Répartition de la clientèle



STATISTIQUES EN RÉFÉRENCE POLICIÈRE

Sûreté du Québec	Nombre de rapports d'événements traités (SQ-o-400)		Nombre de personnes rejointes	
	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025
Rimouski	554	520	486	465
Amqui	165	173	142	144
Mont-Joli	269	316	188	229
Matane	256	320	225	273
Rivière-du-Loup	317	334	266	299
Trois-Pistoles	101	87	77	84
Kamouraska	159	174	128	161
Témiscouata	204	213	186	202
DECM	9	3	5	3
Total	2 034	2 140	1 707	1 860

Nombre de références : 1 778



LE PROGRAMME CAVAC-INFO

une approche proactive

Dans le cadre du programme CAVAC-Info, les intervenant.e.s communiquent aux personnes concernées les décisions et/ou ordonnances rendues par le tribunal. Cette intervention proactive permet de joindre rapidement les personnes touchées, de leur offrir les services du CAVAC et, au besoin, de les orienter vers des ressources spécialisées susceptibles de répondre à leurs besoins.

REPRÉSENTATION DE LA CLIENTÈLE REJOINTE DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, CAVAC-INFO : **3 044 CONTACTS**

Nombre de CAVAC-Info par point de service

	Amqui	Matane	Mont-Joli	Rimouski	Rivière-du-Loup	PMRG
2024-2025	245	493	437	699	1 177	57
2025-2026	214	378	518	888	1 010	36

Nombre d'informations transmises par point de service

	Amqui	Matane	Mont-Joli	Rimouski	Rivière-du-Loup	PMRG
2024-2025	1 222	2 535	1 737	2 418	3 962	181
2025-2026	909	1 930	2 071	3 911	3 637	114

LE PROGRAMME INFOVAC PLUS

une information judiciaire personnalisée

Depuis juillet 2012, le CAVAC Bas-Saint-Laurent transmet aux personnes victimes des informations judiciaires via le programme INFOVAC PLUS. Ce programme, dispensé en collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Direction des services judiciaires, consiste en l'envoi d'une lettre personnalisée à la personne victime au moment de l'ouverture d'un dossier à la cour ainsi qu'à la fermeture de ce dernier. Cette démarche vise à assurer une communication claire et proactive, tout en favorisant l'accès à l'information et le respect des droits des personnes victimes.

Les informations transmises à la personne victime à la suite de l'autorisation de la plainte sont les suivantes :

- La date de comparution de l'accusé.e;
- La prochaine date d'audience et l'étape judiciaire, s'il y a lieu;
- Les chefs d'accusation retenus et le nom de l'accusé.e;
- Le numéro de dossier à la cour;
- Les coordonnées des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- La déclaration de la victime sur les conséquences du crime;
- Des dépliants informatifs du ministère de la Justice;
- L'information sur les services du CAVAC;
- La demande de dédommagement devant le tribunal de juridiction criminelle.

À la conclusion du dossier à la cour, les informations transmises sont les suivantes :

- La décision rendue sur chacun des chefs d'accusation retenus contre l'accusé.e;
- La sentence du contrevenant, s'il y a lieu;
- L'information sur les droits et recours avec les instances responsables, s'il est question d'une sentence d'emprisonnement ferme;
- L'information sur les services du CAVAC.

CLIENTÈLE REJOINTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INFOVAC PLUS

Au total, **2 831 personnes** ont reçu une lettre INFOVAC au cours de l'année (ouverture et/ou fermeture de dossier)

LE PROGRAMME DE RÉFÉRENCE ET D'INFORMATION DES DÉCISIONS D'OCTROI (PRIDO)

Le Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO) est une collaboration entre les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). Cette collaboration consiste en une entente de communication des renseignements personnels nécessaires entre la CQLC et le CAVAC Bas-Saint-Laurent afin d'informer certaines personnes victimes d'actes criminels visées par la Loi sur le système correctionnel du Québec. L'entente prévoit un volet de transmission d'informations et un volet référence.

Volet - Transmission des informations

Les informations sont transmises à la personne victime concernée. À cette fin, la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) communique les renseignements nécessaires au CAVAC du territoire où réside cette personne.

Les informations concernent :

- Les octrois et les dates des permissions de sorties; préparatoires à la libération conditionnelle;
- Les octrois et les dates des libérations conditionnelles;
- Les octrois et les dates des permissions de sortie pour visites à la famille;
- Les destinations des personnes contrevenantes;
- Les conditions ou les modifications de conditions de mise en liberté.

Volet - Référence

Référence d'une personne victime vers les services du CAVAC par la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). Lorsque la Commission juge opportun de diriger une personne victime au CAVAC, elle s'assure d'obtenir l'autorisation de cette dernière afin de lui permettre d'échanger les informations utiles et nécessaires à la référence.

PERMISSION DE SORTIE PRÉPARATOIRE À LA LC	LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES (LC)	MODIFICATIONS DE CONDITIONS	PERMISSION DE SORTIE POUR VISITE À LA FAMILLE	RÉFÉRENCE
4	5	2	0	0

L'ensemble de l'équipe du CAVAC Bas-Saint-Laurent a signé une entente de confidentialité pour participer à cette collaboration et a également suivi une formation pour bien comprendre et appliquer le programme en conformité avec l'entente convenue.

LE TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE

Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale s’implante par le biais de projets pilotes depuis novembre 2022, dans le cadre de la Loi visant la création d’un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (Loi 92). Ce grand projet de société a comme objectif principal d’offrir aux personnes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale un cheminement adapté à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs situations spécifiques. Réunissant plusieurs partenaires œuvrant auprès des personnes victimes à divers moments de leur trajectoire au sein du processus judiciaire, l’implantation du modèle de Tribunal spécialisé place les CAVAC au centre de l’aide et de l’accompagnement psychosocial des personnes victimes de VCVS en visant les meilleures pratiques sociojudiciaires.

Les grandes étapes du déploiement au Bas-Saint-Laurent

23 mai 2023	Annnonce par le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, lors du tout premier colloque sur le tribunal spécialisé, de la sélection des districts judiciaires de Rimouski et du Kamouraska dans la troisième vague de déploiement des projets pilotes ainsi que pour le projet pilote de chien d’assistance.
24 octobre 2023	Visite du ministre de la Justice et conférence de presse au Palais de justice de Rimouski pour l’annonce du lancement du projet pilote pour les palais de justice de Rimouski, Mont-Joli, Matane et Amqui.
21 novembre 2023	Visite du ministre de la Justice et conférence de presse au Palais de justice de Rivière-du-Loup pour l’annonce du lancement du projet pilote pour le Palais de justice de Rivière-du-Loup.
12 février 2024	Début des rencontres systématiques en violence conjugale selon la trajectoire du tribunal spécialisé à Rimouski et Rivière-du-Loup.
26 février 2024	Début des rencontres systématiques en violence conjugale selon la trajectoire du tribunal spécialisé à Matane.
27 novembre au 6 décembre 2024	Classe d’attribution chez Mira pour l’intervenante responsable du chien d’assistance.
Janvier à mars 2025	Accompagnements effectués par l’intervenante responsable du chien d’assistance à Rivière-du-Loup.
Avril 2025	Mise en pause du projet de chien d’assistance, reprise prévue à la fin de 2026.

Rôle de l'intervenant.e sociojudiciaire de liaison (ISL)

Par la création d'un lien de confiance, l'ISL favorise la participation des personnes victimes de violence conjugale et/ou de violence sexuelle dans le processus judiciaire en leur assurant un soutien continu tout au long de leur parcours judiciaire. Il.elle identifie et coordonne les niveaux d'intervention à déployer autour de la personne victime dans chaque dossier par des mécanismes systématiques d'accès à l'information et de liaison avec les ressources cliniques spécialisées et de concertation avec l'ensemble des acteurs judiciaires. Il.elle fait l'évaluation des besoins et de la sécurité de la personne victime de façon continue.

	Matane Amqui	Mont-Joli Rimouski	Rivière-du-Loup
NOMBRE DE RENCONTRES D'ÉVALUATION INITIALES RÉALISÉES	15	80	40
NOMBRE DE RENCONTRES DE SUIVI RÉALISÉES	10	51	59
NOMBRE D'ÉVALUATIONS COLLABORATIVES (CAVAC et autres ressources)	3	20	35

Aménagement des locaux

Plusieurs aménagements ont été réalisés et finalisés dans les locaux de nos différents palais de justice. Certains travaux sont encore à venir afin de respecter le parcours sécuritaire des personnes victimes et rendre les espaces sécurisants, conviviaux et accueillants.

Projet de chien d'assistance judiciaire

Le programme de chien d'assistance judiciaire vise à améliorer l'accompagnement des personnes victimes, et ce, à diverses étapes de leur parcours judiciaire au sein du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Les duos d'intervention sont composés de chiens provenant de la Fondation Mira et d'intervenant.e.s spécialisés et dédiés du Réseau des CAVAC. Ce service est entièrement volontaire et gratuit.



Activités, implications et concertations

- Participation aux comités de liaison judiciaire pour nos deux districts judiciaires;
- Participation aux rencontres d'arrimage avec l'équipe de déploiement des TS et le DPCP;
- Participation aux rencontres statutaires mensuelles des tribunaux spécialisés;
- Participation au comité chien d'assistance judiciaire;
- Participation au comité aviseur des tribunaux spécialisés;
- Participation au comité sur les mesures entourant la dénonciation;
- Rencontres d'information et de perfectionnement pour les équipes;
- Rencontres bimensuelles des ISL avec la responsable clinique;
- Plusieurs échanges et démarches avec la DAPVIC, la SQI, la Gestion immobilière et les directions des palais de justice en lien avec l'aménagement des locaux;
- Plusieurs échanges et rencontres avec Mira en lien avec le projet de chien d'assistance;
- Participation aux rencontres d'arrimage entourant la trajectoire en violence sexuelle.

LE PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL (PMRG)

Le programme de mesures de rechange général (PMRG) est un processus de déjudiciarisation qui se veut une façon différente d'exercer la justice.

Le PMRG permet une justice réparatrice qui peut offrir une plus grande place aux personnes victimes qui souhaitent y participer, et ce, tout en étant sous l'autorité du procureur aux poursuites criminelles et pénales responsable du dossier et de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

L'objectif de cette mesure est de permettre à la personne victime d'obtenir une réparation des torts causés et de favoriser un meilleur sentiment de justice.

Le PMRG cherche ainsi à donner à la personne accusée la possibilité d'assumer la responsabilité de ses actes, de régler le conflit qui l'oppose à la justice autrement que par les procédures judiciaires habituelles et de lui permettre de réparer son geste.

Il existe trois types de mesures qui peuvent être réalisées par l'accusé pour compléter avec succès le PMRG et ainsi bénéficier de la déjudiciarisation de son dossier.

Ces mesures sont :

- La réparation envers la personne victime;
- La réparation envers la collectivité;
- Les activités de sensibilisation.

C'est dans le cadre de ces ententes que le CAVAC Bas-Saint-Laurent collabore avec les partenaires du Programme, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, Équijustice de l'Est, Équijustice de Rivière-du-Loup et les Services professionnels correctionnels du Bas-Saint-Laurent afin d'informer les personnes victimes des suites de la plainte qui a été autorisée contre la personne accusée.

	Nombre de personnes contactées	Nombre d'informations transmises
2024-2025	57	181
2025-2026	36	114

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET SANTÉ MENTALE (PAJ-SM)

Le PAJ-SM offre un traitement judiciaire adapté à la réalité des personnes aux prises avec un problème de santé mentale ou une déficience intellectuelle qui font face à la justice. Il s'agit d'un programme qui vise la mise en place d'alternatives à l'incarcération afin de briser le cycle de la criminalité et favoriser un suivi dans la communauté par le rétablissement et la réinsertion sociale. Grâce à l'encadrement et la prise en charge de la personne contrevenante, le programme contribue ainsi à assurer la protection du public et des personnes victimes en plus de prévenir la récidive.

L'implantation de ce programme nécessite un travail de concertation entre les intervenant.e.s des divers milieux impliqués, dont le CAVAC. En plus d'offrir aux personnes victimes concernées les services réguliers du CAVAC, les intervenant.e.s assurent le suivi judiciaire du dossier auprès de la personne, le tout en collaboration avec les PPCP et en concertation avec les intervenant.e.s pivots du CISSS.

LES PROGRAMMES DE PRÉPARATION AU TÉMOIGNAGE DÉDIÉS AUX CLIENTÈLES VULNÉRABLES (PTV)

PROGRAMME TÉMOIN VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE (PTV-VSVC)

Nous avons poursuivi cette année l'implantation du programme d'accompagnement visant à faciliter le passage des personnes victimes de violence sexuelle et violence conjugale au sein du processus judiciaire. Cet accompagnement s'adresse à une clientèle adulte qui présente des facteurs de vulnérabilité liés aux conséquences de la victimisation et à la relation intime avec leur agresseur. Un guide d'accompagnement spécifique à cette clientèle a été conçu.

Les personnes victimes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement selon ce programme se font offrir trois rencontres de préparation au témoignage en plus de la rencontre d'accompagnement au tribunal et la rencontre bilan. Les rencontres de préparation permettent d'aborder l'ensemble des compétences utiles au témoignage d'une personne victime adulte et de développer des moyens pour mieux gérer son anxiété. L'ensemble des rencontres vise à s'assurer que l'expérience judiciaire de la personne victime soit la plus positive possible.

PROGRAMME TÉMOIN ENFANT (PTV-PTE)

À chaque année, des enfants et des adolescents sont appelés à témoigner dans le cadre de procédures judiciaires criminelles. Dans ce contexte, les interventions effectuées par les intervenant.e.s du CAVAC visent la préparation au témoignage, l'accompagnement et le soutien psychosociojudiciaire afin de faciliter cette étape parfois incontournable, et ce, malgré une volonté du système judiciaire d'éviter le témoignage des personnes mineures. C'est dans cette optique que le Programme pour témoins mineurs a été créé, afin de diminuer le stress lié au témoignage et d'outiller les témoins pour accroître leur capacité à s'affirmer devant le tribunal.

Le PTE mise le développement de compétences qui seront utiles aux témoins lors de leur passage au tribunal. Le programme consiste en plusieurs rencontres de préparation incluant une visite du palais de justice et de la salle d'audience ainsi que de l'accompagnement à travers les étapes du processus judiciaire. Le programme prévoit également des rencontres de soutien et d'information avec les parents afin de les aider à mieux accompagner leur enfant au cours du processus.

Le CAVAC Bas-Saint-Laurent a poursuivi cette année le déploiement du programme dans ses points de service. Il demeure toutefois un travail d'assimilation et de promotion afin d'intégrer pleinement cette façon de faire à nos pratiques et à celles de nos partenaires judiciaires.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Nous avons eu le privilège de pouvoir discuter de nos services et de partager notre expertise lors d'entrevues données au courant de l'année.

Entrevue radiophonique à la station O' 95.5, dans le cadre des 12 jours d'actions contre la violence envers les femmes

<https://o955.ca/rattrapage/entrevue-avec-mme-sophie-gasse-du-cavac-bsl>

Entrevue à la radio de Radio Canada, à l'émission *Info Réveil*, pour parler du Programme Accès Justice en Santé Mentale (PAJ-SM)

[PAJ-SM : les victimes au cœur du processus de réparation | OHdio | Radio-Canada](#)

**Capsules informatives *Changer de trail* du Centre femmes Catherine Leblond, épisode 06
*Les droits en contexte de violence entre partenaires intimes***

https://youtu.be/_P38EwQavl8?si

Entrevue à la radio de Radio Canada, à l'émission *L'Après-midi est à nous* avec Fabienne Tercaefs, pour le lancement de notre Balado

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/l-apres-midi-est-a-nous/segments/rattrapage/2205024/un-balado-pour-demystifier-services-cavac>

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

La mise en place du processus d'évaluation de la satisfaction de la clientèle des CAVAC s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue afin principalement d'influencer positivement la qualité des services offerts à la population par les CAVAC.

Le processus d'évaluation a été développé selon une approche de co-construction entre le Réseau des CAVAC et le ministère de la Justice du Québec (MJQ). Il se veut un travail évolutif afin qu'il soit le plus adapté que possible aux réalités des CAVAC, que sa mise en œuvre soit réussie et que les résultats soient pertinents et utiles.

Résultats pour le CAVAC Bas-Saint-Laurent

97,2 % TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRAL

77 SONDAGES ONT ÉTÉ TRANSMIS À LA CLIENTÈLE

18 PERSONNES ONT INDIQUÉ AVOIR REÇU DES SERVICES DU CAVAC BSL

Quelques commentaires

« J'apprécie toute l'aide reçue au Bas-St-Laurent et la personne qui a été avec moi superbe et patiente gentille et douce. »

« Très bon soutien du Cavac, informations justes. Disponibilité. Dans mon cas, aide indispensable pour passer au travers des procédures. »

« Merci à Sindy ! »

« J'ai été très satisfaite de tout le déroulement avec CAVAC, je ne le souhaite pas mais si c'est à refaire, je n'hésiterai pas. J'ai été bien suivie, j'avais beaucoup besoin de soutien et ils l'ont fait à merveille. Merci pour tout, je me sens beaucoup mieux maintenant. »

« Merveilleux service, personnes empathiques et à l'écoute de vos besoins. Toujours présents, même à distance. »

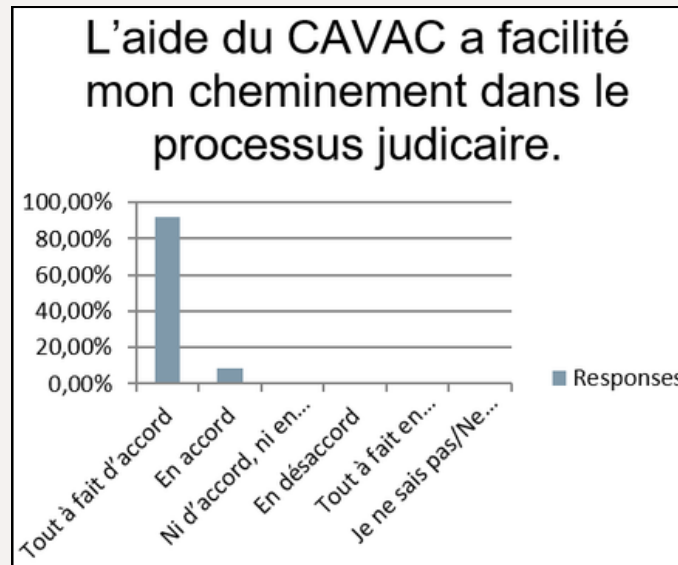
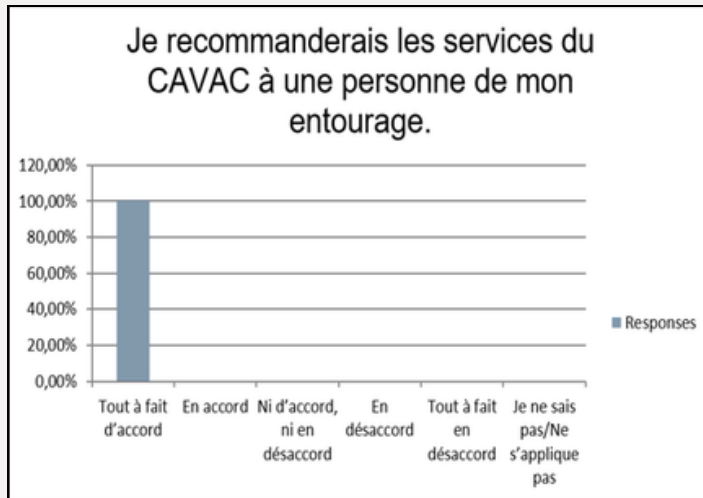
« L'intervenante Marie-Soleil est vraiment professionnelle »

« J'ai été très bien accueillie par mon intervenante. Je me sentie écoutée, comprise et respectée. Elle avait beaucoup de bienveillance à mon égard, ce qui a facilité le processus judiciaire très froid, long et impersonnel. »

« Sans l'aide de la CAVAC je n'aurais jamais passé au travers le processus judiciaire! Je suis très reconnaissante de leur aide et leur réponse à mes questions, ce sont de véritables anges. »

« J'ai eu l'aide d'une employée du CAVAC ainsi qu'une stagiaire et honnêtement, leur aide a tellement été précieuse! Je n'aurais pas imaginé un meilleur suivi sans elles! Je recommande une bourse pour les stagiaires, ils/elles offrent un soutien essentiel ! »

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE



	D'accord	Neutre	En désaccord
J'ai apprécié l'accueil qui m'a été réservé lors de mon premier contact avec le CAVAC.	100%	0%	0%
J'ai apprécié l'ambiance des lieux.	88%	12%	0%
J'ai apprécié la compréhension et le soutien offert par le CAVAC.	100%	0%	0%
J'ai apprécié le rythme des échanges proposé dans les divers contacts avec le CAVAC.	100%	0%	0%
J'ai été à l'aise de parler de mes émotions et de mon vécu.	100%	0%	0%

RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

La gouvernance

Les activités réalisées

Les activités des membres du conseil d'administration sont orientées vers la saine gouvernance et le bon fonctionnement de l'organisme. À ce titre, le conseil veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques, des objectifs, des priorités ainsi que des décisions adoptées par l'assemblée générale des membres.

À titre d'exemples :

- La tenue de 10 séances régulières du conseil d'administration ainsi que de 2 séances spéciales;
- La signature avec le ministre de la Justice de la convention d'aide financière de 2 737 933 \$ pour l'année 2025-2026;
- Le suivi et l'adoption des états financiers 2025-2026;
- L'analyse et la sollicitation de conseils auprès d'un avocat pour la révision du contrat de travail de la directrice générale;
- Analyse du nouveau document portant sur les conditions de travail des employés et formulation de recommandations;
- L'implication de la présidente du conseil d'administration au comité stratégique du Réseau des CAVAC;
- Le suivi de la préparation et du dépôt de la demande d'aide financière 2025-2026 auprès de la DAPVIC;
- Réalisation du processus d'appréciation de la contribution de la directrice générale avec l'ensemble des membres;
- Réalisation de l'appréciation de la contribution de la responsable clinique, incluant une rencontre avec la directrice générale et une administratrice;
- Représentation du conseil lors de la célébration du 35e anniversaire du CAVAC du Bas-Saint-Laurent par la présidente et une administratrice;
- Le soutien du trésorier du conseil d'administration aux entrevues pour le poste d'adjointe administrative;
- L'embauche de la firme Véga Groupe conseil pour un accompagnement en gestion des ressources humaines;
- Le recrutement d'une personne au sein du CA pour remplacer une personne administratrice à la suite de sa démission.

Les objectifs 2025-2026

1. Contribuer au maintien de services professionnels à toutes personnes victimes, témoins ou proches sur l'ensemble du territoire desservi; **atteint et à maintenir pour la prochaine année.**
2. Collaborer étroitement avec la DAPVIC; **atteint et à maintenir pour la prochaine année.**
3. Appuyer l'équipe de gestion dans l'administration des ressources du CAVAC Bas-Saint-Laurent; **atteint et à maintenir pour la prochaine année.**
4. Réviser la politique sur les conditions de travail du personnel; **atteint.**
5. Appuyer l'équipe de gestion dans l'appréciation de la contribution des employés; **atteint et à maintenir pour la prochaine année.**
6. Continuer l'implication du C.A dans le comité stratégique du réseau des CAVAC; **atteint et à maintenir pour la prochaine année.**
7. Appuyer l'équipe de gestion dans la création et l'implantation des nouveaux postes liés aux tribunaux spécialisés; **atteint.**
8. Recruter des personnes administratrices au sein du conseil d'administration, si nécessaire, en tentant de maintenir la représentativité du territoire; **atteint et à maintenir pour la prochaine année.**

Les objectifs 2026-2027

1. Contribuer au maintien de services professionnels à toutes personnes victimes, témoins ou proches sur l'ensemble du territoire desservi;
2. Collaborer étroitement avec la DAPVIC;
3. Appuyer l'équipe de gestion dans le dossier du chien d'assistance;
4. Appuyer l'équipe de gestion dans l'administration des ressources du CAVAC Bas-Saint-Laurent;
5. Soutenir la mise en place et le déploiement, auprès de l'ensemble des équipes de travail, d'actions concrètes et structurées visant à sonder régulièrement le climat de travail et à promouvoir le mieux-être des employés, dans une perspective d'amélioration continue et de création d'un milieu sain, mobilisateur et exempt de toute forme de harcèlement;
6. Participer au processus d'embauche pour le remplacement du poste de gestionnaire en ressources humaines;
7. Appuyer l'équipe de gestion dans l'évaluation du rendement des employés;
8. Continuer l'implication du CA dans le comité stratégique du réseau des CAVAC;
9. Recruter de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration, en tentant de maintenir la représentativité du territoire;
10. Effectuer l'évaluation de rendement de la directrice générale et de la responsable clinique;
11. S'assurer de la bonne santé financière du CAVAC Bas-Saint-Laurent.

Si la situation l'exigeait, il est probable que les personnes administratrices évaluent d'autres objectifs à atteindre au cours de l'année financière.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Partenaires et réseaux

Travaux réalisés avec les partenaires et dans les réseaux

La concertation, la collaboration et le partenariat sont des piliers essentiels du travail au CAVAC et font partie de la réalité quotidienne de l'équipe de travail.

Avec le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels :

- Rencontres provinciales semestrielles des directions générales;
- Rencontres mensuelles des directions générales;
- Membre du comité de coordination;
- Membre du comité SCAVAC-Astrée;
- Membre du comité du Programme PROCHES;
- Membre du comité visibilité;
- Membre du comité aviseur des tribunaux spécialisés;
- Membre du comité fonctionnement;
- Membre du comité intersectoriel provincial des décès par actes criminels;
- Membre du comité des services professionnels;
- Rencontres provinciales semestrielle des responsables cliniques;
- Midi-partage entre les responsables cliniques;
- Comité de travail politiques et procédures;
- Rencontre des Super Utilisateurs SCAVAC;
- Membre du Comité amélioration-pilotage (CAP);
- Participation à la communauté de pratique PTE et PTVSVC;
- Rencontres des CRHOS.

Avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) :

- Rencontre annuelle de concertation entre le CAVAC et le DPCP;
- Rencontres ponctuelles de mise à jour avec la procureure chef et les procureures en chef adjointes afin d'assurer la fluidité des partenariats entre le DPCP et le CAVAC;
- Participation à des rencontres d'information et d'arrimage concernant les trajectoires d'accompagnement dans le cadre des tribunaux spécialisés.

Avec la Sûreté du Québec :

- Rencontre avec le comité de gestion du poste de Rimouski;
- Rencontres de concertation et d'arrimage des services avec le lieutenant responsable des enquêtes;
- Participation à l'activité en lien avec les 12 jours pour contrer la violence entre partenaires intimes dans le cadre de l'opération nationale concertée (barrages routiers);

- Collaboration dans le cadre d'activités de prévention et de sensibilisation auprès des personnes âgées;
- Participation à des rencontres d'information et d'arrimage concernant les trajectoires d'accompagnement en violence sexuelle.

Avec le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSSBSL) :

- Rencontres d'arrimage et de concertation avec la coordonnatrice des services intégrés;
- Présentation des services du CAVAC auprès de diverses équipes et communautés de pratique;
- Participation à des rencontres en matière de santé mentale positive en milieu scolaire;
- Présentation des services auprès de jeunes fréquentant le Centre jeunesse;
- Participation à des comités régionaux portant sur la maltraitance envers les personnes âgées;
- Rencontre de concertation avec Aire Ouverte visant à favoriser la complémentarité des services offerts aux jeunes;
- Poursuite de l'entente de référencement rapide par les intervenant.e.s de la DPJ lors de situations d'abus par tiers pour l'accompagnement au poste de la SQ lors de l'enregistrement des entrevues vidéo (C15);
- Participation aux rencontres du comité régional de l'entente multisectorielle;
- Bilan et révision annuelle de l'entente avec la DPJ;
- Rencontres d'arrimage avec l'adjointe au directeur des programmes santé mentale et dépendance en lien avec les travailleurs sociaux du CISSS dans les postes de la SQ;
- Rencontre régionale PAJ-SM;
- Participation à la Journée régionale des partenaires PIC - Bas-Saint-Laurent.

Avec la Direction des services professionnels correctionnels du Bas-Saint-Laurent :

- Présentation des services du CAVAC ainsi que des interventions spécifiques des intervenantes sociojudiciaires de liaison lors d'une rencontre régionale des agents de probation;
- Rencontre d'arrimage et de concertation avec le coordonnateur des dossiers de violence entre partenaires intimes.

Avec Aire ouverte de Rivière-du-Loup :

- Rencontre de collaboration et de présentation des services respectifs entre le CAVAC et Aire ouverte.

Avec le Centre de justice de proximité :

- Membre du conseil d'administration.

Avec le CALACS de l'Est du Bas-Saint-Laurent :

- Rencontre d'arrimage et de concertation.

Avec les maisons d'enseignement supérieur :

- Rencontre d'arrimage et de concertation avec la conseillère en prévention et résolution du harcèlement et des violences à caractère sexuel du Bureau du respect de la personne de l'Université du Québec à Rimouski;
- Présentation des services du CAVAC en Techniques de travail social et en Techniques policières au Cégep de Rimouski;
- Présentation des services du CAVAC aux étudiants du Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup dans le cadre d'une visite au Palais de justice de Rivière-du-Loup;
- Participation à des travaux de recherche réalisés par des étudiantes et étudiants du Cégep de Rimouski;
- Participation à un travail de recherche réalisé par des étudiantes en sciences infirmières à l'Université du Québec à Rimouski;
- Accueil, supervision et accompagnement de stagiaires au sein de différents points de service;
- Kiosque à l'Atrium de l'Université du Québec à Rimouski dans le cadre des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes.

Avec les écoles primaires et secondaires :

- Présentation des services du CAVAC dans le cadre du programme « La Cour d'école » du DPCP (procès simulé et visite du palais de justice) au palais de Justice de Rimouski;
- Présentation des services du CAVAC à la communauté de pratique réseau scolaire, soit les intervenant.e.s pratiquant en milieu scolaire à la polyvalente Armand-St-Onge d'Amqui;
- Participation au projet IMPACT à la polyvalente de Dégelis;
- Participation à la création et la présentation de la conférence *Mieux-vivre ensemble* à l'école secondaire Paul-Hubert de Rimouski.

Concertation régionale et locale

- Comité local d'intégration des services de Rimouski;
- Comité local d'intégration des services du Kamouraska;
- Comité d'action contre la maltraitance des personnes âgées (CAMPA) Rimouski-Neigette;
- Table régionale en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et les adultes en situation de vulnérabilité au Bas-Saint-Laurent;
- Rencontres régionales des personnes ressources avec le Carrefour sécurité en violence conjugale (CSV);
- Comité régional : Processus d'intervention concerté (PIC);
- Table locale en violence conjugale et agression sexuelle du Témiscouata;
- Table de concertation et d'arrimage en violence conjugale et sexuelle de l'est du Bas-Saint-Laurent;
- Table de concertation et d'arrimage en violence conjugale et sexuelle de l'ouest du Bas-Saint-Laurent;
- Table stratégique de concertation;
- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent : comité sur l'exploitation sexuelle chez les jeunes.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Gestion interne

Afin d'assurer la fluidité, l'arrimage et la professionnalisation des services rendus par notre CAVAC, il est plus que jamais essentiel que les équipes soient soutenues, encadrées et alimentées en continu. Voici un portrait de ce que nous avons mis en place ou maintenu en ce sens dans la dernière année.

Les activités réalisées

- Rencontres d'équipe virtuelles et en présentiel avec la direction générale;
- Rencontres d'équipe virtuelles et en présentiel avec la responsable clinique (organisation du travail, tenue de dossier, organisation des points de service, etc.);
- Rencontres du comité de gestion;
- Rencontres de l'équipe administrative;
- Démarches en lien avec les locaux et les aménagements des points de service;
- Démarches en lien avec la fermeture du palais de justice de Mont-Joli;
- Démarches en lien avec la relocalisation du point de service de Rimouski et du siège social;
- Amélioration en continu des outils administratifs et de gestion du temps;
- Maintien d'un processus de vigie avec interventions ponctuelles, lorsque nécessaire;
- Maintien d'un registre des droits de pratique;
- Préparation des formations et maintien d'un registre des formations accréditées;
- Rencontres d'appréciation de la contribution avec la direction générale;
- Participation au comité interne *Anniversaires, Activités et Agenda*;
- Création du comité *Santé et sécurité au travail*;
- Création et diffusion d'un journal interne *Le Jacasseur*;
- Participation au comité interne Traitements de demandes et références;
- Rencontres du projet Balado *Regards et vérités*.

Soutien professionnel aux équipes

- Supervision individuelle et de groupe;
- Soutien personnalisé et amélioration des pratiques;
- Rédaction de documents de soutien sur les approches cliniques, notamment en lien avec les interventions psychosociales et post-traumatiques;
- Rédaction d'un cadre de référence clinique;
- Mise à jour et bonification du répertoire d'outils cliniques et de références utiles au développement de meilleures pratiques en intervention;
- Organisation de l'accueil et de l'orientation des nouveaux intervenant.e.s;
- Atelier d'information aux stagiaires et nouveaux employé.e.s sur la tenue de dossier;
- Capsules et travail clinique sur la posture d'ambivalence et la tenue de dossier;
- Possibilité d'apprendre la méthode d'apaisement TRE pour le personnel;
- Diffusion des outils liés au TSVSVC;
- Rencontres de sensibilisation aux attitudes qui prennent en compte la présence de traumatismes avec les nouveaux employé.e.s et stagiaires;
- Diffusion des bulletins de veille thématique liés aux VC et VS.

Recrutement et orientation des nouveaux employés et stagiaires

- Préparation et réalisation d'entrevues de sélection;
- Suivi de l'orientation des nouveaux intervenant.e.s dans divers points de service;
- Préparation et réalisation d'entrevues de stage;
- Formation sur la supervision de stage;
- Encadrement des stagiaires;
- Participation aux rencontres d'évaluation des stages avec les maisons d'enseignement;
- Demande d'emplois d'été.

Séances d'information professionnelle

- Bonification de la trajectoire des tribunaux spécialisés;
- IVAC « Options possibles à la fin des mesures transitoires »;
- Modalités de collaboration CAVAC-BAR;
- Ordonnances de protection et mesures de soutien en droit civil;
- Programme de soutien et de préparation au témoignage;
- Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes;
- Ligne d'aide financière d'urgence (LAFU);
- Services intégrés VSVC;
- Séance d'information sur la trajectoire d'accompagnement en violence sexuelle du tribunal spécialisé.

Représentation

- Événements informels avec des partenaires judiciaires;
- Cérémonie d'assermentation de la magistrature;
- Entrevues données par la Direction générale tout au long de l'année en lien avec les services disponibles pour les personnes victimes et les réalités vécues tout au long du processus judiciaire pour les personnes victimes.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Formations

Formation continue

- L'approche orientée vers les solutions - Troubles anxieux : pour des résultats durables –Thierry Wertz;
- Les bases de l'intervention auprès des enfants – Michelle Lambin;
- Rencontre d'informations programmes de soutien et de préparation au témoignage – Amélie Potvin;
- Formation sur les fraudes amoureuses;
- Évaluation du risque suicidaire - Centre de prévention du suicide du KRTB;
- Deuil et trauma – Brigitte Lavoie;
- Formation Grand-Livre – Employeur D;
- Santé psychologique et qualité des relations au travail – UQAR;
- Sensibilisation aux violences envers les femmes issues de communautés ethnoculturelles, immigrantes et ou réfugiées – Tribunal spécialisé en violence conjugale;
- Accompagner l'enfant victime de violence sexuelle et ses proches à travers la trajectoire sociojudiciaire – Tribunal spécialisé Marie-Vincent;
- La LAPVIC en quelques clics – Tribunal spécialisé / AQPV;
- Atelier sur la diversité sexuelle et pluralité des genres – Uniphare;
- L'entretien motivationnel – Ancora;
- Introduction à l'abus sexuel au masculin, problématiques et interventions – CISS;
- Tenue de dossiers en criminologie – OPCQ;
- Sans filet de sécurité : Trauma, développement et reconstruction relationnelle - Forensia : Institut national de psychiatrie Philippe Pinel;
- Monde numérique et exploitation sexuelle : défis et perspectives – Projet Intervention Prostitution Québec;
- Violence conjugale : comment assurer la sécurité des personnes victimes et des enfants – Rebâtir;
- Prévenir l'homicide du partenaire intime – UQAM;
- Les enfants vivant dans un contexte de violence conjugale - Institut PEVC;
- Intervenir auprès des hommes en détresse – Trajectoires Hommes du KRTB;
- L'approche orientée vers les solutions - Deuils et trauma : favoriser la croissance post-traumatique - Thierry Wertz;
- Comment pouvons-nous collectivement contribuer au mieux-être des familles ? : Panorama des pratiques prometteuses et intégrées pour le conflit sévère de séparation– Institut universitaire jeunes en difficultés (IUJD);
- LEAN Management – UQAR;
- Série de formations sur la gestion des ressources humaines – Cameron RH;
- Capsules sur la santé et sécurité au travail – NOVO SST;
- Mieux comprendre la violence conjugale pour améliorer le parcours judiciaire des victimes (Parties 1 et 2);
- Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et moins;

- Prévenir la violence chez les garçons;
- Regards sur les mesures de législation marquantes des quatre dernières décennies – Association Plaidoyer Victimes;
- Démystifier les échanges de services sexuels chez les jeunes – Le projet d'intervention auprès des mineur.es priostitué.es (PIaMP);
- Rebâtir – Violence sexuelle;
- L'impact des attentes liées au comportement non verbal des victimes sur la crédibilité de leurs témoignages, Vincent Denault Ph.D., Université de Montréal;
- Campagne de sensibilisation MJQ « Sécurité de l'information ».

REMERCIEMENTS

Le conseil d'administration, la direction et toute l'équipe du CAVAC Bas-Saint-Laurent tiennent à exprimer leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à l'accomplissement de la mission du CAVAC durant la dernière année.

Aux membres du conseil d'administration, un immense merci pour votre dévouement, votre intérêt et votre rigueur, vous qui œuvrez bénévolement et avec cœur à la saine gestion de notre organisation. Merci pour votre temps précieux, votre implication et votre disponibilité.

À toute l'équipe, votre indispensable et incommensurable travail que vous exercez avec prévenance, application et compassion chaque jour est le cœur de notre organisation. Bien que parfois dans l'ombre, vous êtes les piliers qui assurent la stabilité et la reconnaissance des personnes victimes, de leurs proches ainsi que des témoins.

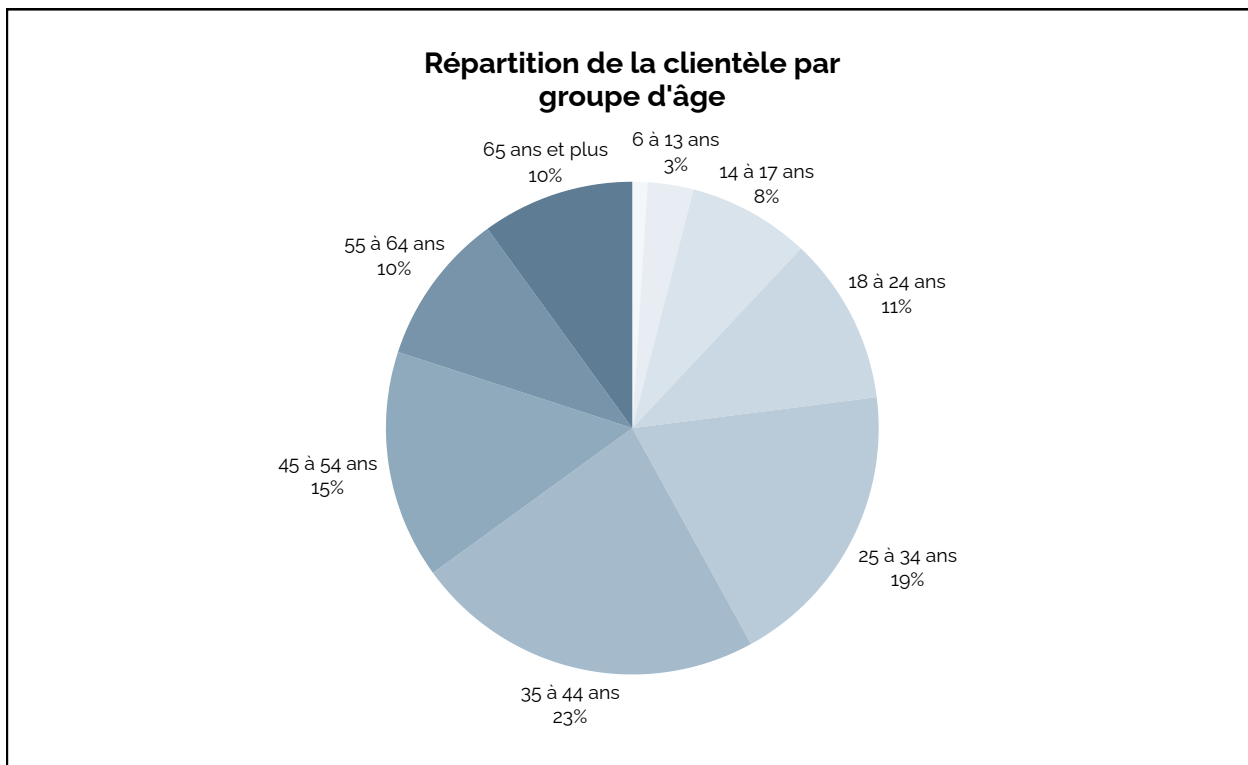
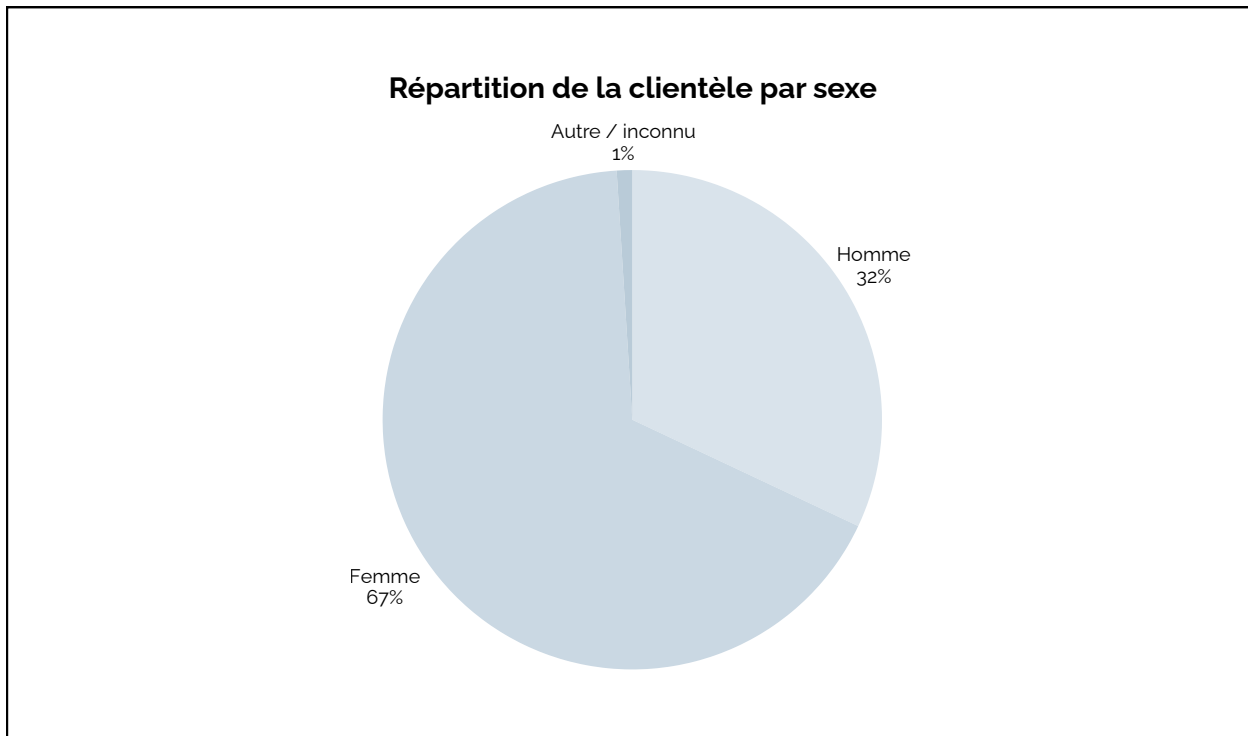
À tous et à toutes, un immense merci.

Le CAVAC Bas-Saint-Laurent est une organisation connue et reconnue par ses partenaires avec qui elle travaille quotidiennement et nous tenons à les remercier :

- Les procureurs et le personnel du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
- La Sûreté du Québec;
- Les Services correctionnels du Québec et le Service correctionnel du Canada;
- Les organismes du réseau communautaire;
- Les directions et le personnel des palais de justice du Bas-Saint-Laurent;
- Le Réseau des CAVAC;
- La Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC);
- Le réseau de la santé et des services sociaux;
- Le réseau de l'éducation;
- La direction générale d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), ainsi que la CNESST et la SAAQ;
- Les établissements d'enseignement supérieur.

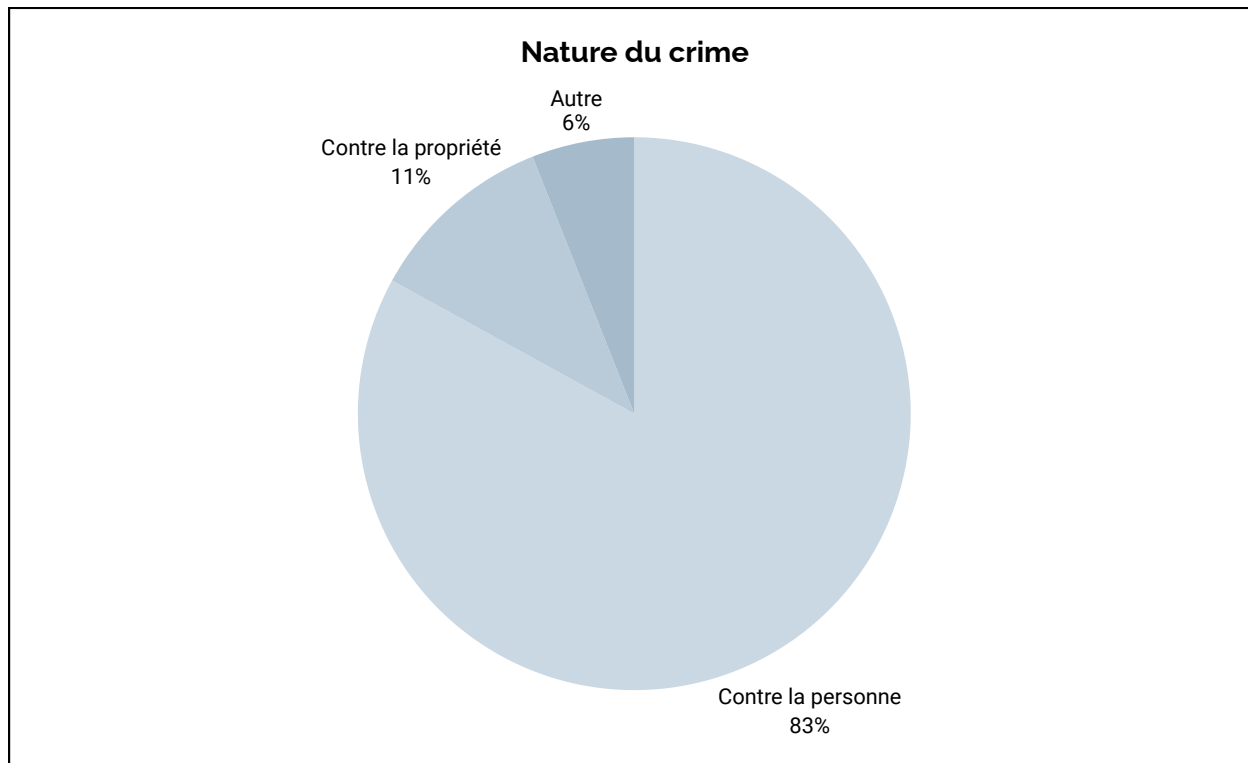
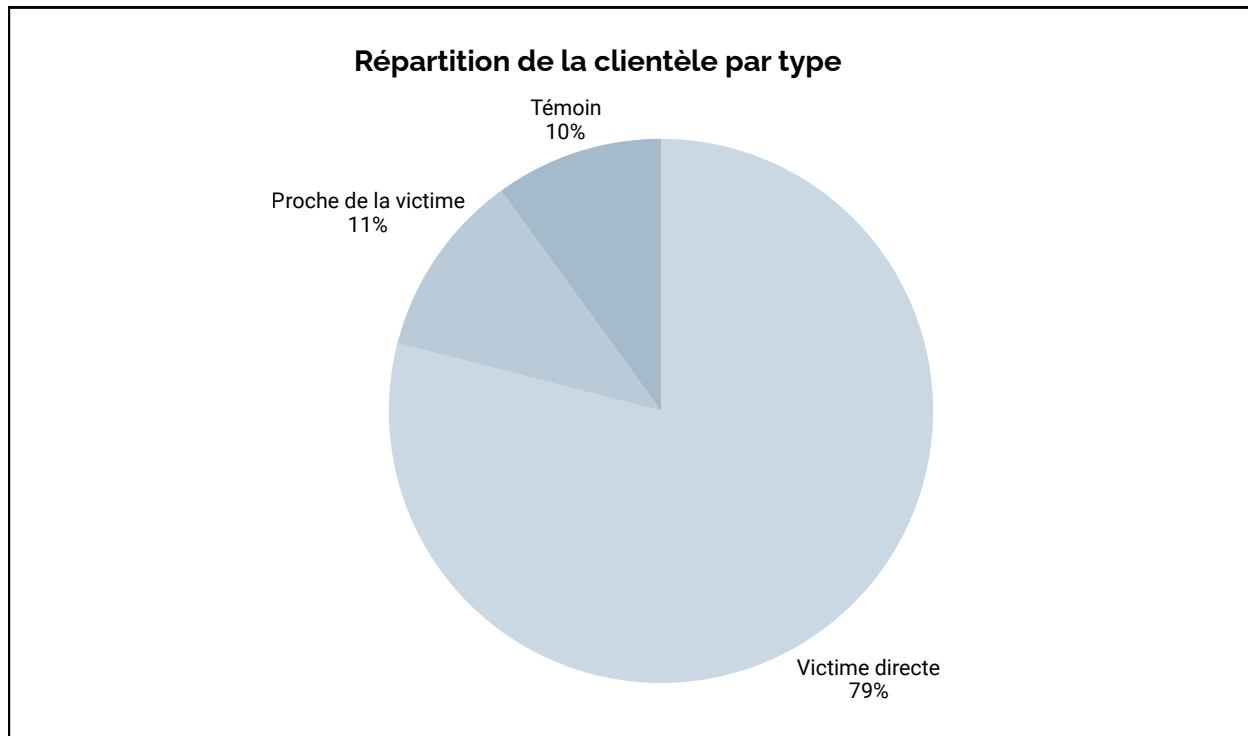
ANNEXE 1 - LES STATISTIQUES

Les services courants



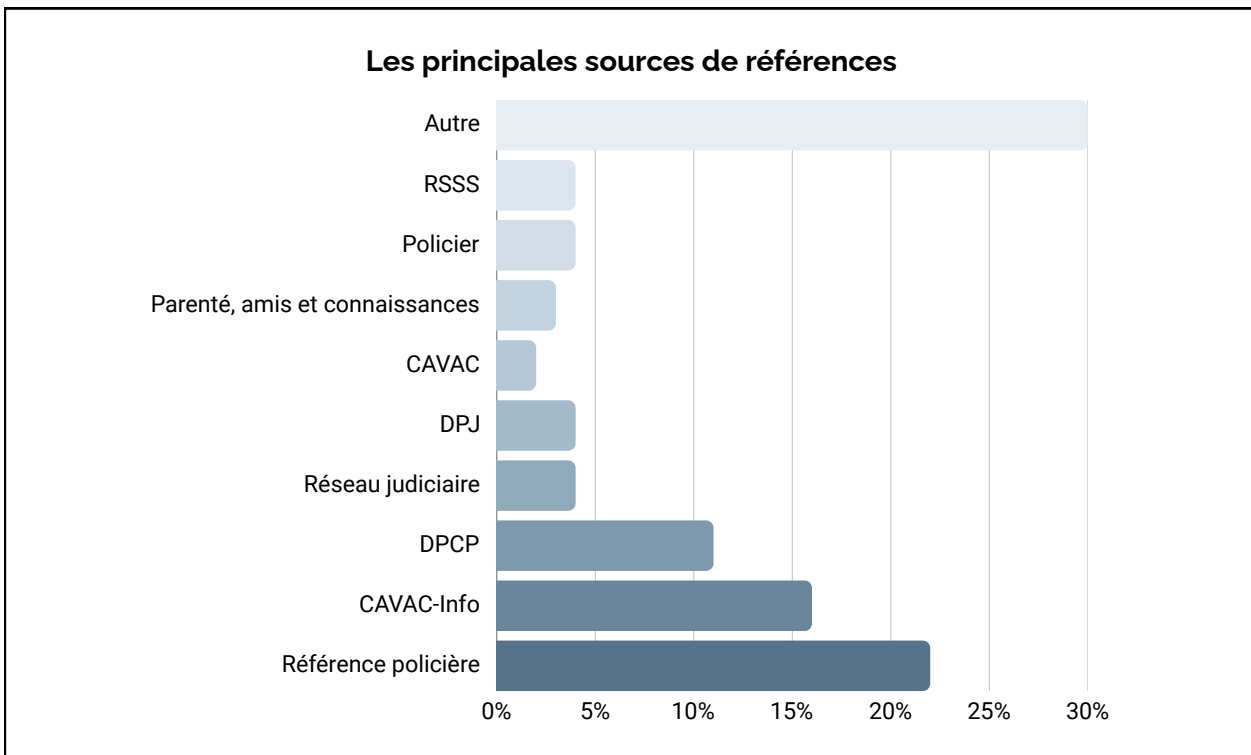
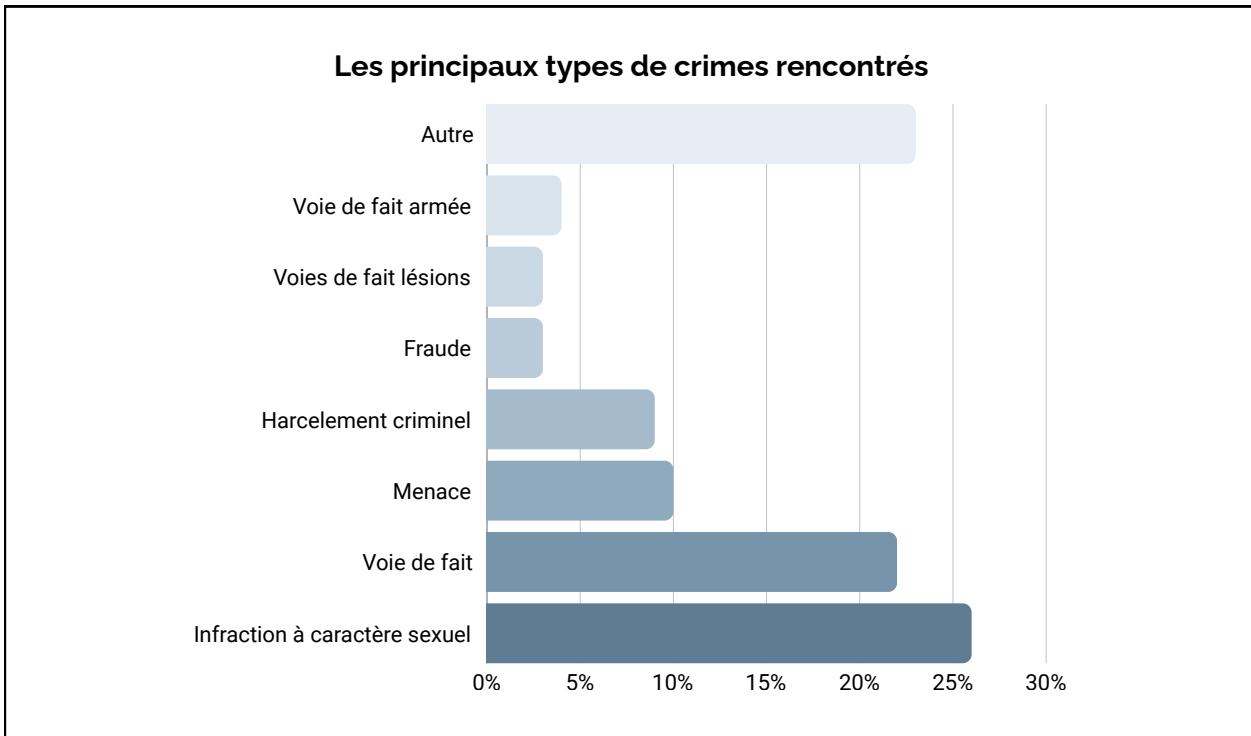
ANNEXE 1 - LES STATISTIQUES

Les services courants (suite)



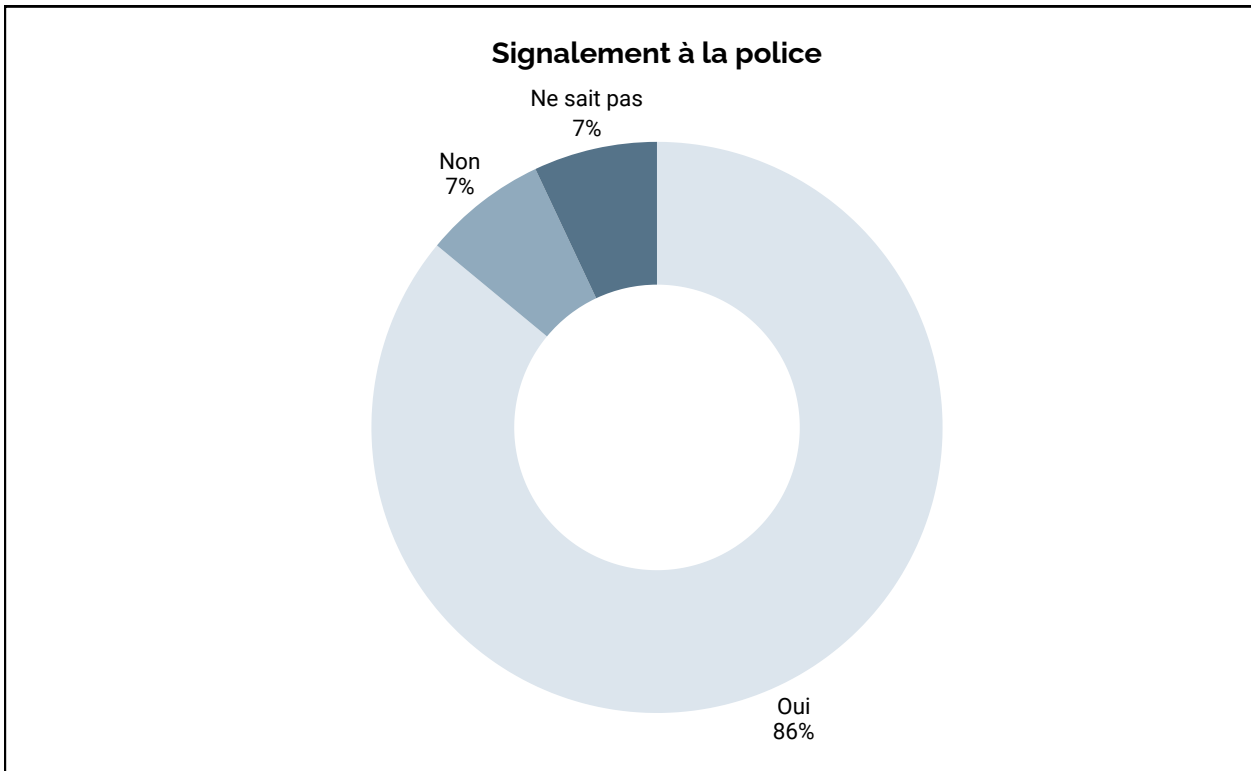
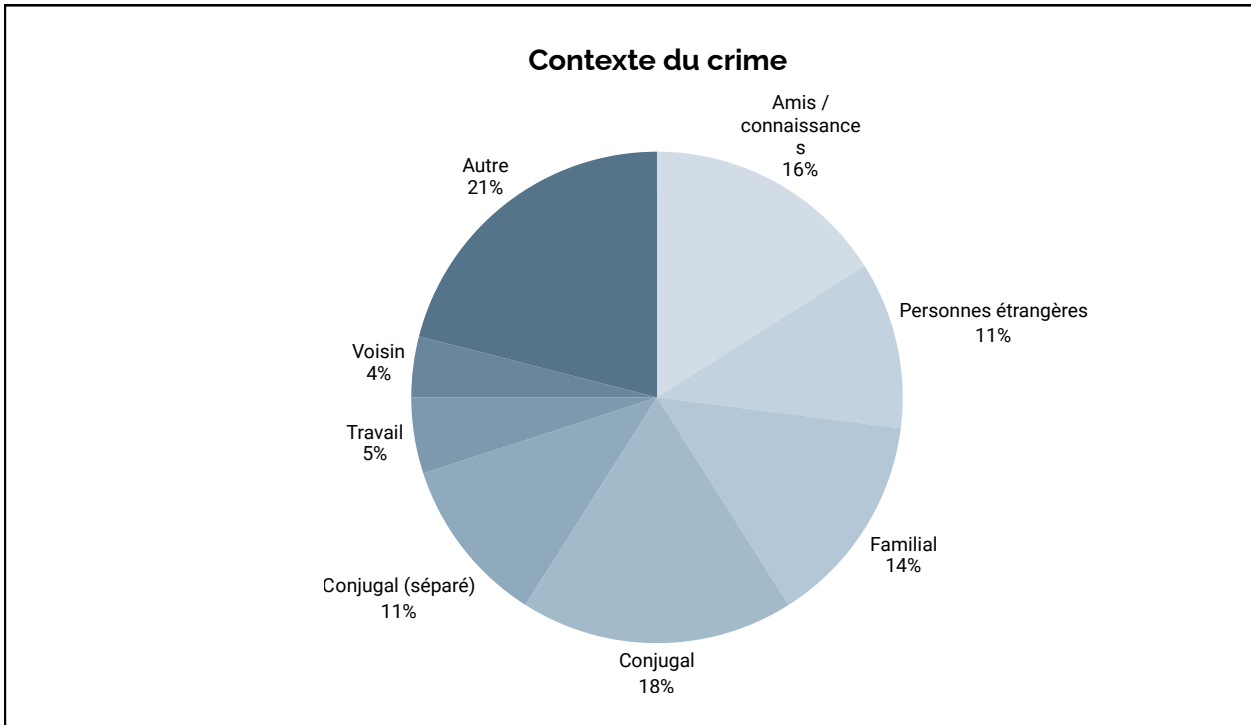
ANNEXE 1 - LES STATISTIQUES

Les services courants (suite)



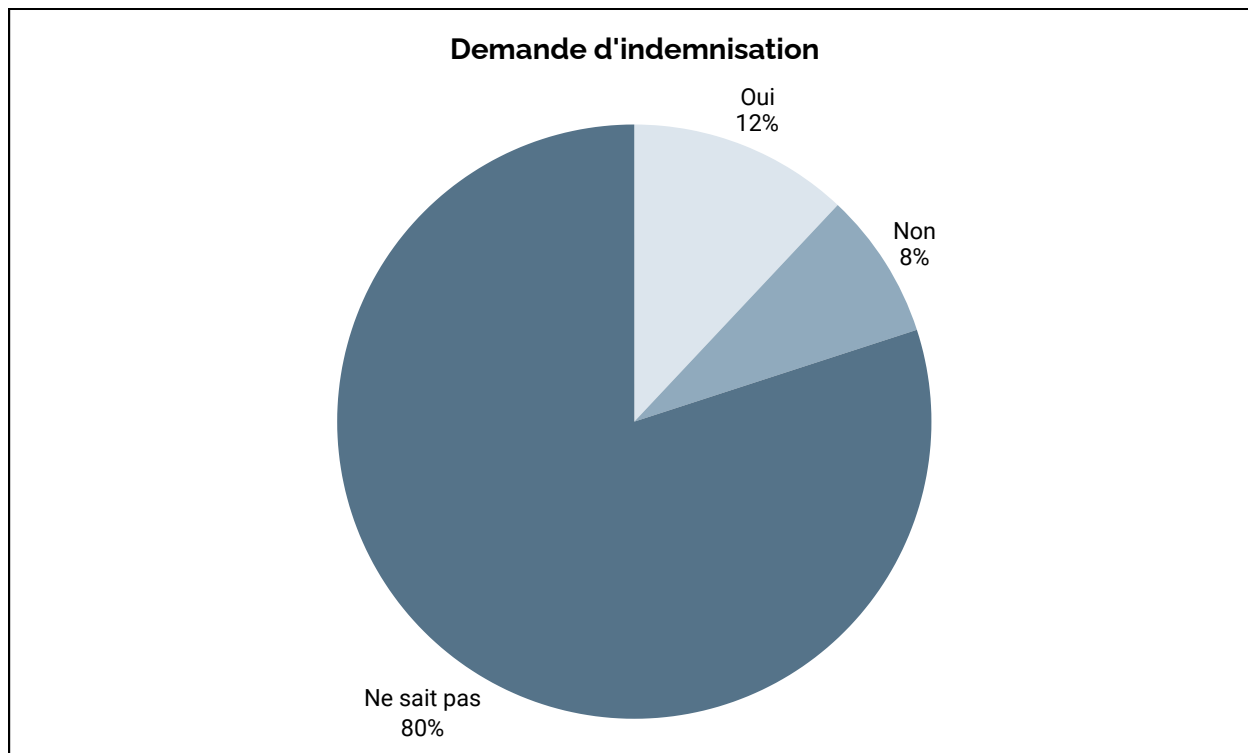
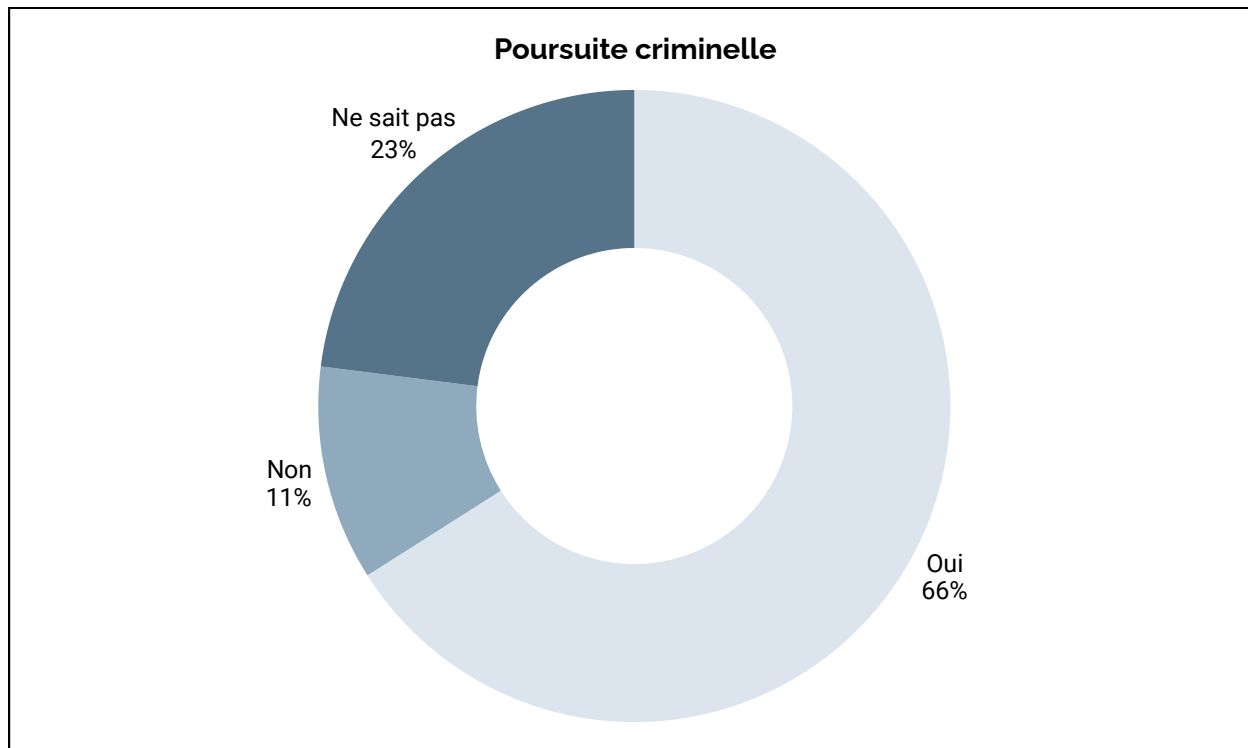
ANNEXE 1 - LES STATISTIQUES

Les services courants (suite)



ANNEXE 1 - LES STATISTIQUES

Les services courants (suite)



ANNEXE 1 - LES STATISTIQUES

Les services courants (suite)

